

la croix, il n'est donc pas étonnant que les Miœmes aient dit à Péronne et au missionnaire que leurs ancêtres avaient toujours respecté la Croix. Mais on a déjà observé qu'il fallait toujours un peu rabattre des contes que font ces braves gens; ce qui est très facile à comprendre dans cette circonstance quand on songe que c'était bien longtemps auparavant que les Français eussent fondé Port-Royal. Après cette longue digression nécessaire pour donner une certaine connaissance du pays et de ses habitants, revenons à M. de Monts que nous avons laissé sur le point de commencer son expédition en Amérique.

ARTHUR CASGRAIN.

(A continuer.)

## EDUCATION.

### PÉDAGOGIE.

#### DE L'INSTRUCTION MORALE ET DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES.

L'instruction n'est pas l'éducation, a-t-on dit bien souvent dans ces dernières années, et la dernière l'emporte de beaucoup sur la première. C'est un point sur lequel tout le monde est d'accord aujourd'hui, malgré les liens qui rattachent l'une à l'autre l'instruction et l'éducation, car on ne peut élever un enfant sans l'instruire plus ou moins, et l'on ne peut donner de l'instruction sans influer d'une manière quelconque sur les actions de l'homme.

L'importance de l'éducation est, en effet, placée en première ligne par chacun : dans les livres, dans les discours, dans les journaux, partout on est unanime pour recommander de s'occuper particulièrement de l'éducation. On reconnaît sans doute leur utilité à la lecture, à l'écriture, à l'arithmétique et à la grammaire, à la géographie comme au dessin ; mais on sent que par-dessus ces divers enseignements il en est un qui les vivifie tous et qui, par conséquent, doit les pénétrer et en quelque sorte les résumer : c'est l'enseignement moral, qui est à la fois la base et le couronnement de l'œuvre.

Mais, si l'on est d'accord sur le principe, les divergences et les difficultés surgissent, nombreuses et variées, du moment qu'on en vient à l'application.

Que l'instruction morale doive être donnée dans les écoles, personne n'en doute, disent les maîtres ; mais, quand et comment la donner ? voilà ce qu'il importerait de savoir.

Les moralistes, disent-ils, et même les écrivains pédagogiques, ont certainement de fort belles pages sur l'utilité de l'éducation morale et l'importance des soins à y consacrer, sur la nécessité de s'attacher à faire des élèves autant d'hommes probes, tempérants, religieux, soumis aux lois, pleins de respect pour l'autorité. Mais, en général, ils ne montrent pas comment il faut s'y prendre. Ils se bornent à donner quelques conseils généraux, qui sont plutôt l'énoncé des différents objets qu'on doit avoir en vue dans cette éducation que l'indication des moyens d'y parvenir. Or, quiconque a enseigné quelques mois dans une école sait parfaitement que les plus belles théories sont souvent de peu d'emploi dans la pratique.

Qu'on ne se contente donc pas de nous dire, ajoutent les maîtres, qu'il faut s'occuper d'éducation morale ; qu'on nous dise comment il faut s'en occuper. Que faut-il faire, en un mot, aujourd'hui, demain et chaque jour ?

Et d'abord, y a-t-il un enseignement moral possible dans les écoles, en dehors de l'enseignement religieux ? celui-ci ne peut-il pas et même ne doit-il pas suffire ?

A cette première et fondamentale question la réponse est très-simple. La religion est la base de toute morale, et à cet égard l'instruction religieuse est le fondement de l'en-

seignement moral à donner par le maître. C'est à la première qu'il doit s'en référer pour tout ce qui a trait au dernier ; c'est sur la religion qu'il doit appuyer sans cesse ses directions et ses conseils. Sous ce rapport le catéchisme, l'évangile et l'histoire sainte, indépendamment des explications qui en découlent directement, fournissent de nombreuses occasions de donner aux élèves toutes les explications et les conseils qui peuvent constituer un enseignement moral complet. Remarquons cependant que les attributions des instituteurs sont un peu limitées en ce qui concerne l'enseignement du dogme, et que, s'ils doivent faire étudier et réciter le catéchisme, la plus grande réserve leur est commandée à l'égard des explications à y joindre en certains cas, à cause des erreurs qu'ils seraient exposés à commettre. Ajoutons que l'histoire sainte, ou ils ne sont pas astreints à la même réserve, ne peut pourtant pas devenir un texte suffisant pour un enseignement qui doit répondre à tous les besoins de la société. Tout n'est pas dans l'histoire sainte, telle qu'on peut l'enseigner aux enfants des écoles. Les mœurs des premiers hommes ou des Hébreux ne sont pas celles de la société moderne. Avec de nouveaux besoins et de nouveaux rapports des hommes entre eux, sont nés de nouveaux devoirs qu'il faut aussi apprendre à remplir.

Enfin, n'oublions pas que si nous ne tenons à nos élèves le langage de la morale, que dans les heures consacrées à l'instruction religieuse, l'enseignement moral restera forcément très-incomplet. Si nous ne les entretenons de leurs obligations, comme enfants, comme hommes et comme membres de la société, qu'en leur enseignant la religion, si nous ne les rappelons pas à la pratique de leurs devoirs en leur en expliquant les motifs au moment où ils y manquent ; il est à craindre qu'avec la légèreté naturelle à leur âge, ils ne négligent des obligations qui ne seront plus assez présentes à leur esprit. Il ne suffit pas de connaître ce qu'on doit faire, il faut le pratiquer : or, l'enfant, oublieux comme il est, et d'ailleurs entraîné par ses penchants, pratiquera-t-il ce qui le gêne, si une direction constamment appropriée à la circonstance ne vient lui retracer sa ligne de conduite ?

L'enseignement religieux, comme les instituteurs peuvent le donner, comprend donc essentiellement, mais non dans tous ses développements ni dans ses applications de chaque instant, l'instruction morale dont les enfants ont besoin. Mais alors se présente une autre question.

S'agit-il, en conséquence, d'enseigner à part la morale comme on enseigne l'arithmétique ou la grammaire ? Dans ce cas, dit-on, il faudrait du moins posséder un cours de morale à l'usage des écoles, comme on a des cours de grammaire ou des traités d'arithmétique.

Hâtons-nous de répondre que nous ne comprenons pas dans les écoles un cours de morale qui ne se lierait pas à l'enseignement religieux, parce que ce serait une morale sans fondement et sans sanction. Un traité des devoirs, qui ne serait que cela, serait entre les mains des enfants un livre aussi déplacé que fastidieux.

Est-ce donc à dire qu'il n'y aura nulle place dans les écoles pour un enseignement moral non pas en dehors mais à côté de l'enseignement religieux. Gardons-nous de professer une pareille opinion, qui ne tendrait à rien moins qu'à affaiblir l'éducation morale de ceux qui en ont le plus besoin dans ce monde, parce que la pauvreté les y expose à plus de tentations.

Si nous ne voulons pas fonder dans les écoles un enseignement moral proprement dit en dehors de l'instruction religieuse, c'est-à-dire que, dans notre pensée, cet enseignement doit se rattacher à toutes les branches d'instruction ; à la lecture comme à l'écriture elle-même ; à la géographie non moins qu'à l'histoire, dont l'étude ne doit être qu'une leçon de morale ; à l'arithmétique aussi bien qu'à l'étude de la langue, qui, lorsqu'elle est bien faite, est le meilleur cours de logique à l'usage des écoles primaires ; à toutes les